

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 05 juin 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt-quatre le Cinq du Mois de Juin A 18 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire. Présents : Gilles CHABRIER, Christian PICHOT-DUCLOS, Félix ROCHE, Eric TUPHE, Béatrice THOMAS, Véronique BOREL, Danielle ROLLAND, Gilbert CROS, Pierre JUILLARD, Françoise ALRIQ, Ghislaine BOUCHAR-FAYON, Roland VIDAL, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Magali CRAUSER, Pierrick ROCHE, Laurent SAIGNIE, Dimitri OCTAVIE. Présents par procuration : Robert PISSAVY donne pouvoir à Eric TUPHE, Annie COUDERC donne pouvoir à Béatrice THOMAS, Jean BOUCHER donne pouvoir à Félix ROCHE, Flore COUTURE donne pouvoir à Véronique BOREL, Christian GRAS donne pouvoir à Danielle ROLLAND Absent : Alain BARRES Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE					
DEPARTEMENT du CANTAL								
Nombre de membres								
<table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td>23</td><td>23</td><td>22</td></tr></tbody></table>				Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération						
23	23	22						

Date de la convocation : 17 mai 2024

Date d'affichage : 17 mai 2024

Vote : Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : Décision modificative n°1 BUDGET PRINCIPAL 2024

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de provisionner des crédits supplémentaires, 300.00 € sur l'opération 92 Sécurité pour l'acquisition de panneaux supplémentaires d'indication de zone sous vidéo-surveillance.

Monsieur le Maire propose de prendre les crédits sur le chapitre 21 non lié à une opération.

Date de transmission de l'acte: 10/06/2024

Date de réception de l'AR: 10/06/2024

015-200071702-BF_039_2024-BF

A G E D I

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **APPROUVE** les mouvements de crédits suivants.

DECISION MODIFICATIVE n°1	
SECTION INVESTISSEMENT	
BAISSE DES DEPENSES	
CHAPITRE 21 - Immobilisation corporelles	- 300,00 €
Compte 2121	
TOTAL	-300,00 €
AUGMENTATION DES DEPENSES	
OPERATION 92 - Sécurité	300,00 €
2188 - Autres immobilisations	
TOTAL	300,00 €
TOTAL DEPENSES	0,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 10/06/2024

Date de reception de l'AR: 10/06/2024

015-200071702-BF_039_2024-BF

A G E D I